

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Mai 2016

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET.

Pouvoir : Mr Ludovic GRAINCOURT pour Mme Marielle SAVROT

Membres absents : Mme Séverine BIONDI, Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS

La séance démarre à 20 heures 30.

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance.

1) Projet de rénovation du complexe Mairie Ecole

Monsieur Vincent CROUZIER, 1^{er} Adjoint, présente le projet de rénovation des étages du complexe Mairie / Ecole en bibliothèque, espace public numérique et pièce d'archives.

Le projet se décline en 3 sous-projets pour être conforme aux différents dossiers de subvention :

- la rénovation de la salle de classe
- la rénovation du rez de chaussée du bâtiment mairie, de l'escalier et du local archives au 2^{ème} étage
- la création de la bibliothèque, de l'espace public numérique avec ascenseur et coursive reliant les 2 bâtiments pour accès aux personnes à mobilité réduite.

Le montage du plan de financement impose que pour chacun des 3 sous-projets, le montant total des subventions publiques ne dépasse pas 80% du montant HT.

Le total des travaux est estimé à 364 529 euros auxquels on ajoute 33 290 de Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique et coordination SPS soit un total de 397 819 euros HT.

Financier Public	Sous-projet	Mtt Eligible	%	Mtt Subvention
Fond de Soutien	Global	397 819	23	91 498
DETR Salle de classe	Salle de Classe	36 060	43	15 506
DETR Mairie	Mairie	68 585	25	17 146
CD (Village Côte d'Or)	Salle de Classe	10 000	50	5 000
CD (Edifices Publics non protégés)	Mairie	61 000	35	21 350
CD (Equipements Lecture Publique)	Bibliothèque	61 000	35	21 350
CRBFC (bibliothèque plafond 35000)	Bibliothèque	147 436	50	35 000
DRAC bibliothèque + Coursive	Bibliothèque	246 341	30	73 902
DRAC EPN	EPN	46 833	30	14 050
Total subventions				294 803
Autofinancement		397 819	25,9	103 016

La commune a sollicité la préfecture dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public local et de la DETR, le Conseil Départemental pour chacun des 3 sous-projets, le Conseil Régional et la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la partie bibliothèque.

Les dossiers de subvention sont tous complets. Si toutes les aides demandées sont acceptées, le total des subventions s'élèverait à 295 K euros, ce qui laisserait à la charge de la commune 103 K euros HT à financer soit 26 % du coût total. La part de fond de soutien sollicité est de 23 % du coût total.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport.

2) Ouverture de la 2^{ème} tranche de Maîtrise d'Oeuvre

Suite au rapport précédent, il est proposé de débloquer la deuxième tranche de maîtrise d'œuvre du projet pour un montant de 18 734 euros. Cela permettra de lancer le Dossier de Consultation des Entreprises et de pouvoir également lancer les appels d'offres et marchés publics.

Cette tranche conditionnelle se décompose comme suit :

• PRO (Etude de projet)	4 959 euros
• DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)	3 306 euros
• DET (Direction de l'Exécution des Travaux)	9 367 euros
• AOR (Assistance aux Opérations de Réception)	1 102 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- lancer la deuxième tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation du complexe Mairie Ecole.
- Lancer les appels d'offres et marchés publics concernant ce projet

3) Choix de l'organisme emprunteur

Dans le cadre de ce projet, la commune a sollicité différents organismes prêteurs pour un emprunt de 400 K euros. La durée de remboursement serait de 15 ans. Différentes banques (Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Postale) ont été contactées ainsi que l'Agence France Locale. L'agence France Locale, organisme prêteur détenu par ses membres les collectivités territoriales adhérentes, présente des taux nettement moins élevés (dernière proposition à 1,04 %) que ceux des banques classiques. Les taux proposés dépendent des résultats et de la dette de la collectivité territoriale. La commune peut donc bénéficier d'un taux très intéressant.

Une adhésion de 1200 euros est demandée à notre commune. Le total du remboursement sur 15 ans serait d'environ 435 K euros pour 400 K euros empruntés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- choisit l'Agence France Locale comme organisme prêteur.
- autorise le Maire à procéder à toutes les formalités, à signer tous les actes nécessaires et documents de contrat pour un prêt de 400 000 euros à taux fixe et échéances constantes d'une durée de 15 ans auprès l'Agence France Locale.

Ce prêt entrera en vigueur au démarrage des travaux dès que les arrêtés de subvention seront parvenus à la commune et que le projet sera définitivement validé.

4) Adhésion Agence France Locale

Pour adhérer à l'Agence France Locale, la commune doit s'acquitter du coût d'adhésion soit un ACI (Apport en Capital Initial) de 1200 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents pour adhérer à l'Agence France Locale et à inscrire cet ACI au budget.

5) Indemnités d'Exercice de Mission des Préfectures

Afin de récompenser les employés, le régime indemnitaire du CGCT prévoit une possibilité de mise en place de l'IEMP. Ce régime indemnitaire fonctionne sur la base d'un coefficient dont la valeur est comprise entre 0,8 et 3. Une fois cette prime mensuelle octroyée, elle subsistera. 5 agents peuvent y prétendre : les 2 cantonniers, la femme de ménage, la secrétaire de mairie et l'ATSEM.

Suite à débat, Monsieur le Maire propose l'ouverture de ce régime indemnitaire pour tous les employés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 9 voix Pour et 1 voix Contre, décide l'ouverture de l'IEMP pour tous les agents.

Concernant les 3 postes d'adjoints techniques, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de l'octroyer à 1 poste.

Concernant le poste d'adjoint administratif, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de l'octroyer à 1 poste.

Concernant le poste d'agent territorial des écoles maternelles, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de l'octroyer à 1 poste.

6) Décisions Modificatives budgétaires

Monsieur J-E ROLLIN, Adjoint aux Finances, propose les modifications budgétaires suivantes :

En dépenses de section de fonctionnement :

- Article 615221 (Bâtiments) - 25 413,22 euros
- Article 6132 (Locations immobilières) + 13 000 euros (location bungalows)
- Article 6411 (Personnel titulaire) + 3 000 euros (augmentations + 0,6 % + IEMP)
- Article 611 (Contrats et prestations de service) + 6 000 euros (SPS + Bureau de contrôle)
- Article 6811 (Dotation aux amortissements) + 3 413,22 euros

En dépenses de section d'investissement :

- Article 266 (Participations) + 1 200 euros (ACI Agence France Locale)
 - Article 1641 (Emprunts actuels) + 18 300 euros (Remboursements emprunts actuels)
 - Article 2211 (Terrains nus) + 1 500 euros (Achat terrain Moreau)
 - Article 21312 (Bâtiments scolaires) + 480 000 euros (Travaux projet bibliothèque)
 - Article 2151 (Réseaux de voirie) + 18 000 euros (surcoût travaux Hermitage)
- Total Dépenses supplémentaires + 519 000 euros

En recettes de section d'investissement :

- Article 1641 (Emprunts bibliothèque) + 400 000 euros (Emprunt travaux bibliothèque)
 - Article 1328 (Subventions) + 20 000 euros
 - Article 1341 (Subventions DETR) + 10 000 euros
 - Article 2802 (Amortissements documents PLU) + 326 euros
 - Article 28031 (Amortissements frais d'étude) + 3087,22 euros
- Total Recettes supplémentaires + 433 413,22 euros

Il manque donc 114 386,78 euros. Il faut donc transférer de la section de fonctionnement comme suit :

- Article 615221 (Bâtiments) - 60 000,78 euros (restera 48 712,94)
- Article 615231 (Voiries) - 55 586 euros (restera 97 440,13)
- Article 023 (Virement section Investissement) + 115 586,78 euros

En Investissement

- Article 021 (Virement section Fonctionnement) + 115 586,78 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte toutes ces décisions modificatives et décide de les inscrire au budget.

7) Aménagement Foncier

Suite au projet de renouvellement parcellaire et de nouvelles limites de la commune, le Conseil Départemental a sollicité la commune de Collonges les Premières pour le financement de travaux de voirie. Après vérification, ces travaux ne semblent pas utiles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les nouvelles limites de la commune mais décide de ne pas prendre en charge ces travaux et refuse leur financement.

De plus, il est proposé 2 modifications du réseau de voirie communale :

- 240 mètres linéaires pour le chemin « Le Taisson »
- 150 mètres linéaires au bout de la rue de Prémin

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la rétrocession en voirie communale du chemin « Le Taisson » et refuse celle du bout de la rue de Prémin.

8) Modification des statuts du SICECO

Suite au schéma de cohérence territoriale, la préfecture nous fait parvenir un arrêté préfectoral validant l'intégration de l'ancien syndicat de Plombières les Dijon au SICECO. La commune doit se prononcer sur ce dossier.

Conformément à sa délibération du 20 novembre 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce contre cette modification de statuts.

9) Méchoui du 14 juillet

La municipalité organisera son méchoui pour le 14 juillet 2016. Le coût sera toujours gratuit pour nos habitants. Pour les extérieurs, les prix proposés sont les même que l'an dernier à savoir 10 euros pour les enfants de moins de 12 ans et 20 euros pour les plus de 12 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à l'encaissement des chèques et fixe le prix des repas à 10 euros pour les moins de 12 ans et 20 euros pour les plus de 12 ans comme proposé.

10) Récompense aux examens

Comme chaque année, le Maire souhaite que la commune récompense les jeunes de la commune ayant obtenu un diplôme en 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de récompenser les personnes par des bons d'achats Cultura délivrés comme suit :

BEPC : 15 €

CAP OU BEP : 20 €

BAC : 25 €

Examen supérieur : 30 €

Il sera demandé aux diplômés de faire part de leur présence ou non à la journée du 14 juillet au moment de leur inscription en mairie.

11) Divers

✓ Association SAGE:

Un collectif de Collongiens s'est créé et est lié à l'association SAGE (Sauvegarde des Abeilles Gardiennes de l'Environnement). 2 ruches ont été installées au bout du lotissement du clos. Ils ont pris contact avec les écoles. La commune sollicité pour subventionner ce collectif a précisé qu'elle ne peut pas subventionner les collectifs mais uniquement les associations.

✓ Remboursement CCPD pour le lave vaisselle:

La CCPD nous fait part du remboursement de 50% du prix HT du lave vaisselle acheté à la salle des fêtes pour remplacer l'ancien hors service. Ce remboursement est de 834 euros.

✓ Dispositif Art et Scènes :

Le Conseil Départemental propose des spectacles aux communes moyennant une participation. 3 spectacles avaient été présélectionnés par la municipalité. La commune a été retenue pour un spectacle du Quatuor Hyperion. Cela est prévu pour le 4 Mars 2017. La participation pour la commune sera de 180 euros. Une participation de 2 euros par personne sera demandée au public.

✓ Extrascolaire:

Suite à la dernière commission Enfance Jeunesse à la CCPD, les élus représentant la commune lors de cette réunion ont appris que le Centre de Collonges serait fermé tout l'été. Seul serait assuré le ramassage des enfants le matin et le retour le soir. Cette situation n'est pas acceptable pour la municipalité. Un courrier co-signé par le Maire et les 4 adjoints a été envoyé au président de la communauté de communes pour demander de ne pas prendre cette décision et ouvrir 3 semaines en juillet sur Collonges. La municipalité est lasse de ces conflits permanents sur ce sujet depuis la reprise de cette compétence par la CCPD. Elle a donc, afin d'aller dans le sens du règlement de ces problèmes, envoyé une 2^{ème} lettre également co-signée par le Maire et les 4 adjoints. Nous demandons que le centre puisse être ouvert un certain nombre de semaines sur Collonges moyennant une participation de la commune. En parallèle, nous avons également, par ce courrier, fait part à la communauté de communes d'une demande d'étude d'un dispositif pour participation de la commune de Collonges au coût très élevé demandé aux familles pour les journées extrascolaires. Nous attendons des réponses de la CCPD sur ces différents sujets.

- ✓ Agenda : Concert du 16 juillet, kermesse des écoles du 25 juin, visite Assemblée Nationale le 24 septembre 2017, opération village propre le 10 septembre à 10h
- ✓ La vente des terrains pour l'aménagement du lotissement « Le clos du Petit Saussis » a été signée.
- ✓ La rétrocession du lotissement du « Petit Saussis » n'est toujours pas effective. Cela est lié à une reprise de terrain au niveau du bassin.
- ✓ Le broyeur du SMICTOM sera emprunté par la commune le W-E du 28/29 Avril 2017.